



FLASH

n° 183

Juillet –Août 2020

Publication numérique périodique de la F.F.A.M. destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et à leurs membres, ainsi que ceux de la section des membres individuels

EDITO

En France métropolitaine la dynamique de la transmission du Covid 19 en forte croissance reste préoccupante : l'ensemble des indicateurs continue de progresser. Il est primordial de poursuivre les efforts de l'application des gestes barrière notamment l'utilisation du masque et la distanciation physique pour freiner la propagation du virus. Restez prudents, pour votre santé et celle de votre famille, la situation nous impose d'organiser nos réunions par téléphone, internet ou visioconférence, espérons que l'avenir nous permettra dans un proche avenir de nous réunir physiquement.

Le 30-6-2020 l'administration nous a joué un très mauvais tour en publiant un nouveau décret ayant pour objet et pour effet de faire passer en régime de déclaration un certain nombre d'opérations qui – en droit commun – relèvent du régime de l'autorisation environnementale. Or, en autorisation environnementale, il doit y avoir enquête publique, ce qui n'est pas le cas en régime de déclaration, le public se trouvant de facto exclu des décisions à adopter en matière environnementale dans tous les projets correspondant à l'une des catégories visées par l'arrêté, ceci alors qu'il peut s'agir de projets d'envergure. En résumé c'est autoriser toute destruction de seuil sans enquête publique.

Après analyse de ce texte la FFAM a mandaté Maître Rémy pour construire une requête en Conseil d'Etat contre ce décret, nous avons demandé aux autres fédérations de se joindre à cette action. La rédaction est en cours et sera déposée dans les délais légaux.

Le 19-08-2020 nous avons une agréable surprise en lisant le journal « Le Canard Enchaîné » un article intitulé « Les moulins à eau condamnés au naufrage » signé d'Alain Guédé exprimant tous nos problèmes face à l'administration ; cet article est dû à une rencontre fortuite entre le journaliste et un administrateur de la FFAM, Jean Pinchon représentant les moulins de la Sarthe, félicitations pour ce travail d'information.

Nous avons eu en début d'année un contact avec Elodie Denizart, elle est Consultante pour les Hauts de France sur les programmes de financement européens liés à la transition énergétique, elle nous a proposé son aide, vous lirez plus bas sa contribution mensuelle.

Les circonstances actuelles nous imposent l'organisation de notre assemblée générale par internet ; le mode opératoire vous sera communiqué en septembre, cette année le renouvellement d'une partie du conseil d'administration est à l'ordre du jour, un appel à candidature sera mis en place après le C.A. du 29-08-2020.

Le Salon International du Patrimoine Culturel est toujours maintenu du 28 au 31 octobre, la FFAM y tiendra un stand pour affermir l'image de la FFAM et nouer des contacts importants.

La FFAM se concentre sur des actions nationales comme le recours en Conseil d'Etat, les associations au plus près du terrain travaillent avec les élus, et doivent être à l'affût d'une bonne opération de communication comme cela a été fait en Sarthe. Nous sommes engagés dans la même cause, restons unis face à une administration refusant l'existence de nos moulins par une pression administrative agressive.

SOMMAIRE

- ◆ *Edito*
- ◆ *Billet d'humeur - Alexis Goy*
- ◆ *Les Moulins et l'Europe - Restor Hydro - Elodie Denizart*
- ◆ *Agenda*
- ◆ *Vos Animations*
- ◆ *En bref : Nouveaux interlocuteurs - Attributions du ministère*



BILLET D'HUMEUR

Alexis Goy

FLASH n° 183

Poisons à vau-l'eau

Cette attitude promet inéluctablement au futur une eau des nappes phréatiques non plus potable, mais incommestible. Ainsi le peuple le plus taxé au monde devra investir dans des purificateurs et traitements adéquats pour ne pas s'empoisonner en se désaltérant. Les gestionnaires des grandes orientations préfèrent l'effet d'image éminemment télévisuelle.

Le poison est invisible tandis que l'ouvrage installé au fil de l'eau, dans la plupart des cas avec des titres établis avant l'avènement de la République, soit plusieurs siècles, provoque l'écume de l'eau qui travaille au profit de l'humanité. Ce spectacle, aujourd'hui, est dénoncé comme une "dénaturation" des cours d'eau par ceux qui sont tout ouïe au silence des carpes.

Ils votent des budgets d'investissements tirés de la manne des contributions citoyennes pour effacer cette preuve du savoir-faire des ingénieurs hydrauliciens qui est la source de l'énergie la plus absolument et écologiquement recyclage car exempte de toute autre trace que celle fugitive de l'écume. Si la mousse perdure, c'est que l'eau a été chargée de détergents par des rejets à l'amont.

La fierté des investisseurs de la douteuse cause publique s'exprime ainsi : "les poisons et les sédiments peuvent circuler beaucoup plus facilement et l'érosion des berges est nettement réduite..."

Il y a bien une remarque à laquelle le territoire français n'échappe pas : elle associe l'urbanisation à l'augmentation des eaux de ruissellement. Mais aujourd'hui, d'après les conclusions du bureau d'études qui vit des subsides des dépensiers de l'Etat, les travaux jugés nécessaires rendent l'écoulement des flux plus "facile".

La première conséquence prévisible est que les eaux de ruissellement en augmentation inondent plus "facilement" l'aval. Savent-ils qu'ils ont fait ce qu'il fallait pour accélérer le risque déjà augmenté. Ensuite. Sans qu'aucun d'entre eux ne reconnaisse que les raz de marée résultants des orages sont la conséquence de leurs mauvais choix précédents, ils vanteront leur grande compétence à corriger les désordres consécutifs à l'application des premiers préceptes du fameux bureau d'études. Ils pourront continuer à montrer qu'ils s'investissent activement pour lutter contre ces dysfonctionnements. Ils n'hésiteront pas à financer de nouvelles études et de nouveaux travaux souhaités par les riverains brutalement impactés.

Ainsi seront réinventées les vertus protectrices des ouvrages formant retenues, bassins, réserves et autres ralentisseurs.

.../...

Les chiffres de la commande publique en 2016 sont tombés. Ce sont plus de **144 000** contrats qui ont été conclus pour un montant global de **83,871** milliards d'euros. Ces données présentées par l'Observatoire économique de la commande publique (OEC) étaient très attendues par les acteurs publics .

En effet, cela faisait plus de trois ans que Bercy n'avait pas publié de recensement de la commande publique. Les derniers chiffres dataient de 2013, année durant laquelle l'achat public pesait **71,5** milliards d'euros pour **95 154** contrats conclus.



BILLET D'HUMEUR

Alexis Goy

FLASH n° 183

De tous les bords politiques, une coutume tenace fait que les domaines publics soient les supports d'investissements encadrés par les marchés publics dont le poids annuel de la commande totale serait d'environ 400 milliards d'euros selon un rapport du Sénat et d'environ 100 milliards d'euros selon le gouvernement.

Payons pour les investissements qui comblent et honorent les financiers qui nous gouvernent car ils jugent le fonctionnement des institutions françaises trop dispendieuses. De nombreux services essentiels à la vie des citoyens sont en crise (santé, justice, police, enseignement, protection incendie, etc) de nombreux secteurs à fort potentiel écologique (agriculture raisonnée, isolation des passoires thermiques etc.) sont délaissés.

Lors de manifestations, les administrés crient leur mal être qu'une aide financière amoindrirait mais leur demande est vue par nos économistes des bourses publiques comme un dérapage superfétatoire et sans urgence. L'urgence qui les anime est la vaine course aux furtifs mais coûteux succès d'une fluidité du trafic toujours perfectible à l'aide d'une pléthore de tracés, matérialisation des voies, déplacements doux opposés aux bruts incontrôlés d'avant.

Après une pointilleuse recherche de l'infrastructure parfaite des déplacements terrestres, maintenant, ils optent pour une image électoralement gratifiante, d'une chimérique vraie naturalisation des cours d'eau pour gérer déplacements et écou-

lements avec les adjuvants "naturels" de béton, d'échelles à poissons, enrochements des berges, etc. Ce qui les motive, c'est le manège des pelleteuses, racleuses, bouteuses, bétonneuses, alimentées d'un lourd gas-oil, qui sévissent déjà sur les espaces publics urbains et qui maintenant transforment les bucoliques paysages familiers des points d'eau, étangs, canaux, lacs etc., en théâtres où s'ébattent des machines "aménageant pour nous un nouvel espace naturel".

Nonobstant une évolution intelligente des pratiques millénaires et spontanées des riverains, les investisseurs impénitents chargés de l'intérêt général, méprisent les fortes concentrations de pesticides qui coulent dans ces lits puisque, grâce à leur dépenses, les aspérités les plus gênantes pour le mouvement des poissons, ont été lissées.

S'il avait été décidé de fournir aux poissons et autres nageurs menacés, des masques pour filtrer les fortes concentrations de pesticides, nous aurions profité du surplus et aurions alors été comme un poisson dans l'eau pendant qu'une crise sanitaire frappait les non préparés!

À votre santé !

Alexis Goy
Président de l'association des
Amis des Moulins de l'Isère.

Des chiffres à revitaliser ? Le recueil établi par l'OCDE comprend uniquement les contrats de commande publique initiaux et supérieurs à **90 000 €**. Cela signifie que les avenants, toujours plus nombreux, n'ont pas été pris en compte.

Le rapport sénatorial sur la commande publique publié en **2015** estimait quant à lui le poids de la commande publique à **400 000** milliards d'euros pour une année.

L'obligation de publication des données essentielles à partir du **1er octobre** permettra désormais à Bercy de recueillir l'ensemble des données liées à l'achat public en France, y compris les marchés à procédure adaptée.

Que penser de la performance sociale et environnementale des achats publics ?

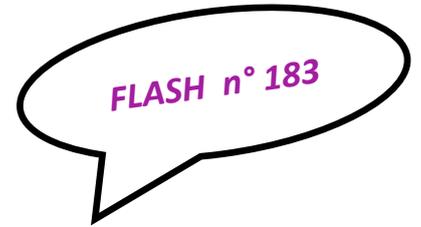


LES MOULINS

ET

L'EUROPE

Elodie Denizart



Quelles suites au projet européen RESTOR-HYDRO ?

Ce projet, cofinancé par l'Union européenne entre 2012 et 2015, avait pour objectif de libérer le potentiel de micro-hydroélectricité en Europe, à travers l'identification et la cartographie des sites les plus propices et ainsi permettre de construire les modèles d'investissements nécessaires, notamment via des coopératives régionales. Les partenaires étaient principalement des associations représentant le secteur de la petite hydroélectricité en **Belgique, France, Lituanie, Italie, Suède, Slovénie, Royaume-Uni, Portugal, Roumanie et Pologne.**

Ce projet a été présenté aux parties prenantes françaises, via son partenaire français France Hydro Electricité, à la suite de la publication d'un guide pour établir une coopérative autour d'un projet de restauration ou d'équipement de petites centrales hydroélectriques.

En effet, les coopératives de petite hydroélectricité présentent une solution locale et adaptée à des petits projets collaboratifs. La mise en commun de moyens humains et financiers à l'échelle locale, associant l'ensemble des parties prenantes est sans doute un facteur clé de succès.

Le coordinateur de ce projet était à l'époque l'Association européenne de la petite hydroélectricité (ESHA) qui a été refondue au sein de la fédération européenne des énergies renouvelables (EREF).

.../...



LES MOULINS

ET

L'EUROPE

Elodie Denizart



Si le projet a permis de cartographier **60 à 70.000** sites de petite hydroélectricité, et d'identifier un potentiel de **350.000** sites en Europe, où en sont ces projets ? Et notamment en France ?

Des progrès intéressants ont pu être notés en Italie, en Ecosse, au Pays de Galle, en Norvège, dans le sud de l'Allemagne (en Bavière) et en Autriche.

Si vous avez connaissance de telles dynamiques de coopératives, merci de me contacter (elodie.denizart@yahoo.fr). Car d'autres pistes de financement européen existent par ailleurs !

Elodie Denizart

Le prochain article sera consacré à la Fédération européenne des coopératives d'énergie citoyenne, Rescoop, dont les bases ont été créées sur le site du Moulin de Rotselaar en Belgique.

Quelques exemples de coopératives en France:

- **Force Hydro Centre**, basé en Région Centre Val de Loire (www.forcehydrocentre.fr)

Provence Energie Citoyenne (www.provence-energie-citoyenne.fr)

Vous pouvez trouver le « **Manuel de restauration des sites potentiels de petite hydroélectricité** » pour la Belgique et la France en suivant ce lien :

<https://www.france-hydro-electricite.fr/wp-content/uploads/2019/08/>



L'idée d'organiser des Journées du patrimoine est née le 3 octobre 1985 à Grenade (Espagne), dans le cadre de la 2^e conférence du Conseil de l'Europe qui réunissait des ministres responsables du patrimoine architectural. Le ministre français de la Culture d'alors profita de cette occasion pour proposer que soit étendue à d'autres pays européens la Journée Portes ouvertes dans les monuments historiques, lancée en France l'année précédente.

La manifestation, dont la fréquentation est désormais estimée à près de 30 millions de visiteurs pour quelque 50 000 monuments et sites visités, a notamment pour objet la sensibilisation des citoyens à la richesse et à la diversité culturelle de l'Europe ainsi qu'à la préservation de son patrimoine.

N'hésitez pas à m'adresser vos programmes pour le prochain flash, ou quelques photos de vos manifestations.

claudine.sebille.ffam@gmail.com



Agenda

Vendredi 15 au lundi 18 mai

2020



REPORTÉ

Congrès FFAM en Anjou

Samedi 27 et dimanche 28 juin

2020



Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins

REPORTÉ

Mercredi 28 au samedi 31 octobre 2020



Salon International du Patrimoine Culturel

NOS REUNIONS

BUREAU

samedi 17 octobre

CONSEIL D'ADMINISTRATION

samedi 29 août

Samedi 5 décembre

SALON INTERNATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL

La 26^{ème} édition du Salon International du Patrimoine Culturel se déroulera du mercredi 28 octobre au samedi 31 octobre 2020 au Carrousel du Louvre - Paris.

Cette édition aura pour thème « **Patrimoine et Territoires** ». S'il constitue un lien avec le passé qu'il tend à valoriser, le patrimoine est également une solution d'avenir pour les territoires. Le patrimoine culturel, qu'il soit bâti ou non bâti, matériel ou immatériel, joue un rôle fondamental dans le développement et la construction des territoires. Un sujet présent en filigrane dans de nombreuses thématiques du salon ces 10 dernières années.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 vient de rappeler une fois de plus la place essentielle qu'occupe le patrimoine dans la vie de nos territoires : pilier du développement durable des territoires et levier majeur d'attractivité touristique, le patrimoine participe au dynamisme économique des territoires et représente plus de 500 000 emplois non délocalisables en France.

Lieu d'échange et de réflexion, le salon articulera sa programmation autour de ce thème plus que jamais au cœur de l'actualité nationale. Alors que les sites touristiques et patrimoniaux viennent de rouvrir, et que les chantiers de restauration ont repris, le salon sera l'occasion de faire un premier bilan après le déconfinement et d'aborder les projections pour le secteur.

Venez nombreux du 28 au 31 octobre 2020



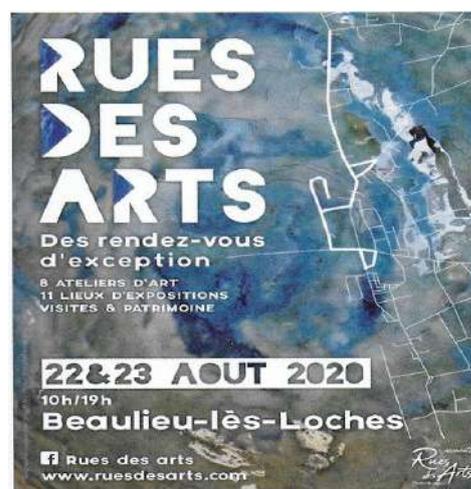
Vos Animations

Comme l'année dernière, Le Moulin des Mécaniciens a accueilli un quarantaine d'artistes et d'artisans

les 22 et 23 août derniers.

Au cas où vous n'avez pas pu vous rendre disponible, le Moulin des Mécaniciens organisera son week-end Portes Ouvertes à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine prévues les 19 et 20 septembre 2020.

N'hésitez pas à les contacter par mail :



La Route des Moulins

Vous avez pour un outil de communication à votre disposition sur notre site internet :
La Route des Moulins. Un petit questionnaire est à remplir et à retourner à
Stéphan Durand, responsable des SMI.

Il vous suffit, après avoir indiqué le nom d'usage du moulin, son adresse, le nom du propriétaire, téléphone et site web, de faire une description actuelle du moulin, sa description historique, s'il est visible et surtout d'envoyer des photos.

Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.

Par contre, n'attendez pas le dernier moment.



En bref

A la suite du remaniement ministériel, voici ci-après vos nouveaux interlocuteurs :

Ministre de la Transition écologique :

Barbara Pompili



Son cabinet :



Jack Azoulay
Directeur de cabinet



Julien Tognola
Directeur adjoint



Carine Lalmant
Cheffe de cabinet



Alexandre Chevallier
Conseiller Energie et Climat



David Nguyen
Conseiller Communication



Vincent Hulin
Conseiller Eau et Biodiversité

Chargée de la biodiversité :

Bérangère Abba



Son cabinet :



Virginie Dumoulin-Wieczorkiewicz
Directrice de cabinet



Bertrand Galtier
Directeur adjoint



Agathe Rosa
Cheffe de cabinet



Camille Régent
Conseillère communication

Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.



En bref

Le décret du 15 juillet 2020 définit les attributions du ministre de la Transition écologique. Voici les extraits nous concernant :

Le ministre de la transition écologique prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines du développement durable, de l'environnement, notamment de la protection et de la valorisation de la nature et de la biodiversité, des technologies vertes, de la transition énergétique et de l'énergie, notamment en matière tarifaire, du climat, de la prévention des risques naturels et technologiques, de la sécurité industrielle, des transports et de leurs infrastructures, de l'équipement et du logement. Il élabore et met en œuvre la politique de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique. Il promeut une gestion durable des ressources rares.

En concertation avec le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, il est chargé des relations internationales sur le climat et sur la biodiversité. Il conduit les négociations, y compris européennes, et veille à la mise en œuvre des accords conclus.

Il prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'urbanisme et d'aménagement en liaison avec le ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Il est responsable de la politique de lutte contre l'étalement urbain.

Il participe à l'élaboration des programmes de recherche, d'enseignement et d'encouragement de l'innovation concernant ses attributions.

Au titre du développement durable :

Il veille à l'intégration des objectifs de développement durable dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques conduites par le Gouvernement ainsi qu'à leur évaluation environnementale.

Il contribue au développement de la politique destinée à associer le public à la détermination des choix concernant les projets et les décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, propose toute mesure propre à améliorer la qualité de la vie et contribue au développement de l'éducation, de la formation et de l'information des citoyens en matière d'environnement.

.../...

Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.

Par contre, n'attendez pas le dernier moment.



En bref

Il élabore, anime et coordonne la politique de l'eau et de la protection de la biodiversité.

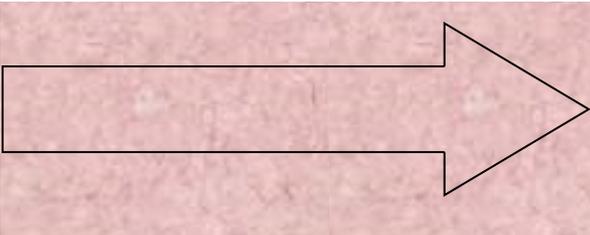
Il définit et met en œuvre, conjointement avec le ministre de la mer, la politique relative à la gestion durable des enjeux maritimes, à la protection de l'environnement et des milieux marins, à la gestion intégrée des zones côtières et au domaine public maritime.

Il peut présider, par délégation du Premier ministre, le comité interministériel pour le développement durable.

Au titre de la politique de l'environnement, il exerce, notamment, les attributions suivantes :

Il assure :

- a) La police et la gestion de la chasse et de la pêche en eau douce ;
- b) La protection, la police et la gestion des eaux ;



La Route des Moulins

**Vous avez pour un outil de communication à votre disposition sur notre site internet :
La Route des Moulins. Un petit questionnaire est à remplir et à retourner à
Stéphane Durand, responsable des SMI.**

Il vous suffit, après avoir indiqué le nom d'usage du moulin, son adresse, le nom du propriétaire, téléphone et site web, de faire une description actuelle du moulin, sa description historique, s'il est visitable et surtout d'envoyer des photos.

Vous avez des informations à nous communiquer (réunions, animations, histoires concernant les moulins, etc.) n'hésitez pas à nous en faire part, nous en informerons les adhérents par l'intermédiaire de notre flash.

Par contre, n'attendez pas le dernier moment.